

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 MARS 2012

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 mars 2012 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 02/03/2012.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON, GUI SOLAN, JOUVE (adjoints), HOMOLA, LANZA, MACCAFERRI, RICO, ROPRAZ, ZIEGLER.

Etait excusés : M. ALLARD (procuration à M. LINGLIN)
M. LABBADI (procuration à Mme ROPRAZ)
M. ROSA (procuration à M. RICO)
M. ALLENBACH
M. MOINE

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. HOMOLA

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 07/02/2012

2) Délibérations :

- 2.1 Vote du compte administratif principal
- 2.2 Approbation du compte de gestion 2011
- 2.3 Affectation des résultats de l'exercice 2011
- 2.4 Vote des taux des taxes locales
- 2.5 Vote du Budget Primitif 2012
- 2.6 Auberge/salles Saint-Nicolas : demande de subvention FISAC/DETR
- 2.7 Cimetière : modification du règlement
- 2.8 Lotissement « Les Hautains Basset » : reprise des voiries et parties communes
- 2.9 Aménagement de l'étage de l'école : contrat APAVE
- 2.10 Aménagement de l'auberge : contrat SOCOTEC
- 2.11 SIEA : convention de mandat
- 2.12 CFG : motion pour le maintien des clés de répartition
- 2.13 Transfert d'une parcelle communale dans le domaine public

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 7 février 2012 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) Vote du compte administratif principal

Pour la présentation et le vote du compte administratif 2011 Monsieur le Maire a l'obligation de quitter la séance. Le Conseil Municipal désigne Mme Lise BUGOT, 1^{ère} Adjointe aux finances, pour la présider.

Présentation du compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir :

- constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débats et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnu la sincérité des restes à réaliser,

- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau présenté, à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

2*) Approbation du compte de gestion 2011

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif doit être conforme au compte de gestion réalisé par le receveur en poste à Gex, ce qui est le cas.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2011

3*) Affectation des résultats de l'exercice 2011

Suite au vote du compte administratif 2011, Monsieur le Maire rappelle que les résultats font apparaître un excédent de fonctionnement de 804 514.78 €. Il propose d'affecter cette somme (soit l'excédent de fonctionnement 2011) en investissement à l'article 1068 du budget 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011, soit la somme de 804 514.78 € en investissement, à l'article 1068 du budget 2012.

4*) Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le taux des taxes locales en 2012 et rappelle les taux votés en 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle :

Taxe d'habitation : 12.04 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.34 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 53.71 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 17.38 %

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les taux de fiscalité tels que proposés soit :
 - TH : 12.04 %
 - TFB : 10.34 %
 - TFNB : 53.71 %
 - CFE : 17.38 %

5*) Vote du Budget Primitif 2012

Suite au débat d'orientation budgétaire du 7 février 2012, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2012 en fonctionnement et en investissement.

Il répond aux objectifs précisés par le DOB :

La proposition concernant le budget primitif de fonctionnement 2012 permet de dégager un montant de 420 000 € automatiquement transféré en recettes sur le budget primitif d'investissement 2012.

Le budget primitif d'investissement 2012 proposé au conseil municipal présente, en recettes, un montant total de 2 265 960.35 €

Les dépenses obligatoires en investissement représentent un montant de 615 959 € (remboursement du capital, gestion courante, restes à payer 2011 et dépenses imprévues).

Une somme de 1 200 000 € sera consacrée aux projets 2012. Si toutes les dépenses prévues sont réalisées, un emprunt de 450 000 € devra être contracté afin d'équilibrer le budget.

Les projets suivants sont inscrits au budget :

- L'aménagement de l'étage de la nouvelle école,
- L'aménagement de l'Avenue du Jura (phase 1)
- L'acquisition du centre sportif (avec les communes de Crozet et Chevry)
- La rénovation de l'auberge et des salles Saint-Nicolas

Le détail des subventions versées aux associations par la commune de Sergy sont présentées au conseil municipal suite au travail de la commission « associations » et dont le montant total estimé s'élève à 35 000 € en 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le Budget Primitif 2012 en fonctionnement et en investissement tel que présenté.

6*) Auberge/salles Saint-Nicolas : demande de subvention FISAC/DETR

Suite à la réception de l'estimation du montant des travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'auberge et des salles Saint-Nicolas par le bureau d'études, Monsieur le Maire propose de remettre à jour et de valider le tableau de financement afin de compléter les dossiers de demandes de financement, à savoir le FISAC pour le restaurant, et la DETR pour la bibliothèque et la salle de réunion.

DEPENSES (prévisionnel)		RECETTES (prévisionnel)	
TRAVAUX	403 800,00 €	DETR (partie biblio/salle réunion)	30 000,00 €
Partie bibliothèque/salle de réunion	100 000,00 €	(30 % de 100 000 €)	
Partie Restaurant	303 000,00 €	FISAC	90 900,00 €
		(30 % du montant total HT)	
TVA	79 144,80 €	FCTVA (14,482 %)	67 684,00 €
		FONDS PROPRES (commune)	294 360,80 €
TOTAL	482 944,80 €	TOTAL	482 944,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté
- AUTORISE l'inscription du projet au budget
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR selon le plan de financement ci-avant concernant la bibliothèque et la salle de réunion
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du FISAC selon le plan de financement ci-avant concernant l'aménagement d'un restaurant

7*) Cimetière : modification du règlement

Le règlement du cimetière doit être modifié afin d'inclure les règles d'utilisation du columbarium numéro 3.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JOUVE qui propose au conseil municipal la modification suivante :

A l'article 39.1 seront ajoutés les éléments suivants :

- o La gravure sur le marbre est interdite
- o Le délai de dépôt des urnes est prévu soit pour 30 ans, soit pour 15 ans renouvelables
- o Il est interdit de déposer des fleurs sur le columbarium (un espace est prévu à cet effet à côté)

Enfin, les prix proposés sont les suivants :

Pour une concession de 15 ans renouvelable : 355 €

Pour une concession de 30 ans : 590 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la modification du règlement tel que ci-avant

8*) Lotissement « Les Hautains Basset » : reprise des voiries et parties communes

Suite à la demande du lotissement Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la voirie ainsi que les parties communes du lotissement « Les Hautains Basset » à la condition qu'un état des lieux soit établi sur place et ne fasse l'objet d'aucune remarque particulière (Rue Orilan).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la reprise des voiries et les parties communes du lotissement « Les Hautains Basset » à la condition qu'un état des lieux soit établi sur place et ne fasse l'objet d'aucune remarque particulière.

9*) Aménagement de l'étage de l'école : contrat APAVE

Monsieur le Maire propose de valider le contrat APAVE concernant le contrôle technique des constructions pour l'aménagement de l'école pour un montant de : 3 800.00 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le contrat APAVE concernant le contrôle technique des constructions pour l'aménagement de l'école pour un montant de : 3 800.00 €HT

10*) Aménagement de l'auberge : contrat SOCOTEC

Monsieur le Maire propose de valider le contrat SOCOTEC concernant le contrôle technique des constructions et la coordination SPS (sécurité protection santé) pour un montant de : 5 275.00 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le contrat SOCOTEC concernant le contrôle technique des constructions et la coordination SPS (sécurité protection santé) pour un montant de : 5 275.00 €HT

11*) SIEA : convention de mandat

Pour la mise en souterrain de la ligne moyenne tension ainsi que les réseaux secondaires au niveau du chemin de la Combette, Monsieur le Maire propose de valider la convention de mandat telle que ci-après :

ELECTRIFICATION RURALE

- Participation SIEA : 68 000 €
- Participation de la commune : 0 €

GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION

- Subvention SIEA : 2 400 €
- Participation de la commune : 21 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la signature de la convention de mandat proposée par le SIEA

12*) Compensation franco-genevoise : motion en faveur du maintien des clés de répartition

Sur la proposition de la CCPG, monsieur le Maire présente au conseil municipal le vote d'une motion en faveur du maintien des clés de répartition relatives à la compensation franco-genevoise car celles-ci pourraient être remises en cause. En effet, depuis plusieurs mois le Département de la Haute-Savoie sollicite une nouvelle répartition qui serait au détriment du département de l'Ain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la motion telle que proposée par la CCPG

13*) Transfert de la parcelle B 1061 dans le domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer la parcelle B 1061 dans le domaine public de la commune car selon le cadastre, cette voie semble encore faire partie du domaine privé. Parallèlement, le nécessaire sera fait auprès du service du cadastre à Nantua.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'inscription dans le domaine public de la commune de la parcelle B 1061.

III - DIVERS

Monsieur MACCAFERRI regrette que les travaux (l'aménagement de l'Avenue du Jura, l'école...) prennent autant de temps à être réalisés.

Monsieur BURDAIRON, adjoint délégué aux travaux souligne que l'Avenue du Jura est une route départementale. La maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire l'Atelier Paysager (M. Rey) a dû travailler avec le Conseil Général sur la réglementation à suivre tout en répondant aux exigences de la commune. Cela nécessite du temps et d'ailleurs une étude hydraulique complémentaire sur la gestion des eaux pluviales du bassin versant a dû être demandée afin de répondre aux mieux aux exigences techniques. Enfin, il rappelle qu'il vaut mieux un avant-projet sommaire certes, un peu long mais complet, et cela afin d'éviter les imprévus encore plus longs à résoudre lorsque les travaux sont en cours.

Quant à l'aménagement de l'étage de l'école, il précise que la maîtrise d'œuvre a été choisie en juin 2011 et qu'un consensus a dû être trouvé par les élus (et cela a pris un certain temps) avant de pouvoir déposer une demande d'aménagement d'un ERP. De plus, les réglementations étant sujettes à interprétation, le dossier « accessibilité » a été refusé par la commission de Bourg-en-Bresse. L'architecte doit donc refaire le dossier même si celui-ci semblait correct au préalable.

Enfin, Monsieur BURDAIRON rappelle également que dans le Pays de Gex en particulier les entreprises sollicitées prennent largement leur temps pour répondre aux offres (et la plupart ne répondent pas). Il faut donc les relancer très régulièrement et cela prend également du temps.

Monsieur le Maire précise également que dans toutes les collectivités les gros travaux sont presque toujours étalés sur deux ans voire trois ans selon les cas.

Madame LANZA informe que la CCPG fait actuellement le nécessaire afin d'abroger les avis de recherches concernant le gaz de schiste.

Elle informe également de l'inscription de la commune au « collectif des petites communes » (moins de 3 000 habitants) dont l'objectif est de faire des propositions concernant la question de l'élection des représentants de la CCPG (dans le cadre de la réforme des statuts de la CCPG) et dont le porte-parole est le maire de Collonges. En effet, la réforme relative au calcul des représentants semble être en défaveur des communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 1 800 habitants. Cela étant, un consensus sur un mode de calcul plus avantageux pour les petites communes pourrait avoir été trouvé.

Dans le cadre de la réforme des statuts, monsieur le Maire informe qu'il a à nouveau interpellé la CCPG pour l'embauche d'un urbaniste qui serait mis à disposition à mi-temps des communes de Crozet et Sergy.

Madame LANZA informe également que la commune de Chevry a prévu la mise en place d'une Projet Urbain Partenarial (PUP). Le PUP offre un cadre légal au financement des équipements publics nécessités par une opération d'aménagement ou de construction.

Monsieur MACCAFERRI informe que le projet de redevance incitative (gestion des déchets) semble compromis mais qu'une Taxe incitative pourrait être mise en place. Il précise que le taux reste à 8 % comme les années précédentes mais qu'il y aura sans doute une part fixe et une part variable dans le calcul.

Monsieur le Maire informe qu'il a prévu de rencontrer le boulanger de Sergy suite aux difficultés qu'il semble rencontrer.

Madame JOUVE rappelle que le repas du CCAS pour les personnes âgées se déroulera le dimanche 11 mars. Elle précise également qu'une permanence devrait être assurée par l'assistante sociale chaque vendredi de 9h30 à 12h à partir du 6 avril prochain (sauf si elle n'a aucun rendez-vous).

Elle informe également, concernant le centre sportif, que plusieurs demandes ont déjà été faites concernant les activités ULM et qu'un groupe de travail devra certainement être créé entre les 3 communes pour toute l'organisation relative à l'occupation du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 3 avril <u>2012</u> à 20h30
